

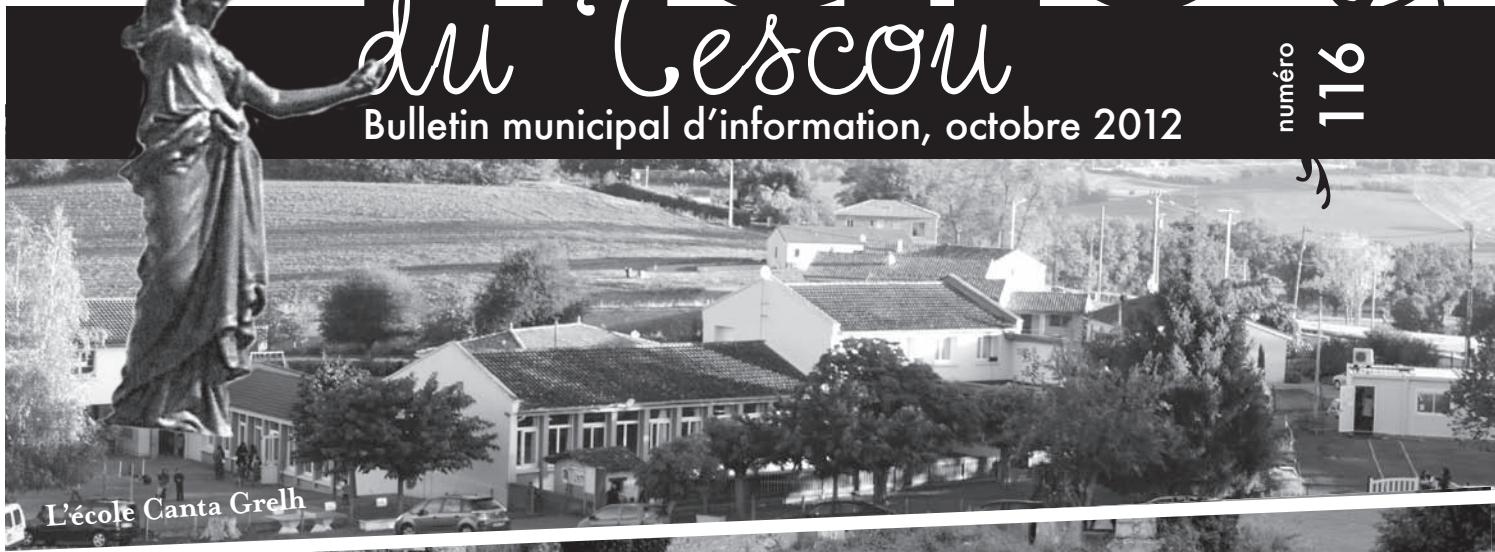


L'ÉCHO

du Tescou

Bulletin municipal d'information, octobre 2012

numéro
116



L'équipe du Chantier Jeunes Internationaux



Dans ce numéro :

Comptes rendus des Conseils Municipaux	3
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	
Le vieux chêne	10
CCAS Mouton à Carreaux	11

Calendrier des animations	12
La rentrée à l'école publique	13
Départ d'un employé à la retraite ..	14
La Pétanque Salvagnacoise	15
Une leçon de courage et d'amitié ..	16
L'écho des forêts	19
Échos des Dragons	20
AMIS Conservatoire de l'Outilage ..	21
Les Jardins Partagés La Poste	22
Chantier des Jeunes Volontaires Internationaux	23
Le Comité des Fêtes	24
Exposition sur Salvagnac Marché de Noël	25
Bien à savoir	26



Le mot du Maire



La rentrée scolaire 2012 a été compliquée

Une rentrée peu banale avec l'ouverture de deux nouvelles classes dans une situation d'urgence car nous n'avons été informés de l'ouverture du 6^e poste qu'1 mois 1/2 avant la rentrée scolaire. Le jour « J », tout était en place pour l'accueil des enfants grâce au travail des entreprises sollicitées mais surtout à la motivation du personnel communal et des enseignants.

Nous savions dès le début d'année qu'il faudrait une 5^e classe pour accueillir un peu plus de 120 élèves et nous l'avions prévue au budget par un aménagement à l'intérieur des bâtiments existants. Le dynamisme démographique de la commune ajouté à la fermeture de l'école privée a porté l'effectif à 153 élèves, soit une augmentation de 50 % ! D'où l'obligation de la 6^e classe qui nécessitait d'aménager un bâtiment extérieur nettement plus onéreux. Pour assumer cette charge financière et ce surcroît de travail pour les employés, nous avons dû reporter certains travaux et projets municipaux prévus au budget 2012.

Globalement le coût de l'opération s'élève à : budget investissement (travaux et équipements de deux classes) = 48 903 €, budget de fonctionnement (personnel communal) = 3 866 € + frais de location du bâtiment Algeco = 5 588 €. Cette augmentation de plus de 50 % des effectifs nécessitera rapidement d'autres aménagements pour l'accueil à la cantine ou à la garderie.

Des travaux doivent être réalisés pour agrandir le réfectoire et récupérer de nouveaux espaces pour les temps scolaires ou périscolaires surtout si les rythmes changent à la prochaine rentrée avec des cours le mercredi matin.

Cette situation se retrouve sur l'ensemble du territoire : les effectifs augmentent sur les écoles du RPI Beauvais, Tauriac, Montgaillard. Le centre aéré de Montdurausse est au maximum de sa capacité d'accueil ainsi que la nouvelle crèche de Montgaillard. La Communauté de Communes du Pays Salvagnacois travaille actuellement avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole à la réouverture du jardin d'enfants à Salvagnac qui correspond à un réel besoin de garde sur notre commune.

Le taux de natalité qui progresse et le besoin de structures d'accueil adapté à la petite enfance qui en découle sont certainement un bon baromètre quant au dynamisme d'un territoire.

Et, sur ce plan-là dans notre communauté de communes, c'est le beau fixe !

Nous continuerons à accompagner ce mouvement car les écoles et l'avenir des enfants de notre commune sont et resteront la priorité du Conseil Municipal de Salvagnac.

Bernard Miramond

L'Echo du Tescou n° 116 | Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac | Parution trimestrielle Courriel : mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Directeur de publication : Bernard Miramond

Ont participé: Tim Bastian pour l'APE Canta Grelh, Magali Belnoue, David Beneschi, Danièle Bonzom, Jacques Déleris, Loïc Demezy, Jean Jacques Dulac, Georgette Gambazza, Sarah Lecomte, Colette Mathieu, Yves Raymond, Bernard Villarette et Suzanne Yates.

Avec la participation des secrétaires de Mairie:

Claire BALBEURA et Nicole LUTSEN

Photos: Tim Bastian, Yves Raymond et Suzanne Yates.

Mise en page : Tim BASTIAN

Ce journal est le vôtre, il est à vous... Participez à sa rédaction !

Comme à l'accoutumée nous attendons vos propositions d'articles pour les numéros à venir. Envoyez-nous vos participations et réactions, soit par courriel : **mairie.salvagnac@wanadoo.fr**, soit par courrier. Au plan pratique, pour la prochaine édition, merci de nous transmettre vos textes sous format Word calibré pour une demi-

page, soit un titre, 1500 signes et une photo de manière standard. A titre exceptionnel, le comité pourra accepter une page, soit un titre, 3500 signes avec deux ou trois photos. Pour le numéro 117 qui devrait paraître autour du 1^{er} février, merci de nous faire parvenir vos courriers **au plus tard le 5 janvier 2013**.

Le Comité de rédaction.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 27 juin 2012



L'an deux mil douze, le 27 juin à 21h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Présents :

Monsieur BALARAN Roland
Monsieur BENESCHI Pascal
Madame BONZOM Danièle,
Monsieur BOULZE Bernard
Madame BRUNWASSER Mireille
Madame CORNAC Michèle
Madame LAGARRIGUE Christel
Monsieur RAYMOND Yves
Monsieur VILLARET Bernard

Absents :

Monsieur CAVIALE Serge
Madame REYES Sophie
Madame YATES Suzanne

Procuration :

Néant

Secrétaires de séance :

Madame LAGARRIGUE Christel
et Monsieur VILLARET Bernard.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 avril 2012.

Aucune observation n'étant faite de la part des Conseillers Municipaux, le compte rendu du 12 avril est approuvé à l'unanimité.

PROJET PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur CHARUYER, du bureau d'études URBA 2 D, ayant été invité à cette réunion pour présenter le projet du PLU, prend la parole.

A 22h45, Monsieur CHARUYER a fini sa présentation donc il quitte la salle et M le Maire le remercie. Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal, arrête et vote le projet du Plan Local d'urbanisme par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

VALIDATION DU BILAN DE LA CONCERTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLU.

Bilan de la concertation

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 août 2007 le conseil municipal a ouvert la concertation auprès de la population tout au long de la réflexion jusqu'à la mise en forme du projet du plan local d'urbanisme. Cette délibération précise notamment les modalités de la concertation : Pendant cette période, la municipalité s'est tenue à la disposition du public les 25 février 2011 et 31 janvier 2012, à compter de 20h30 afin de recueillir les observations, apporter toutes informations et explications, un dossier a été ouvert pour recueillir toutes les demandes, des parutions dans le bulletin municipal ont été effectuées.

En conclusion, Monsieur le Maire énonce les éléments de la concertation qui ont permis de faire évoluer le projet.

Validation du bilan de la concertation et Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal

Vu le code de l'urbanisme;

Vu la loi du 05 janvier 2011 qui fixe les dispositions transitoires relatives à la loi du 12 juillet 2010 dite (Grenelle 2)

Vu la délibération en date du 30 août 2007 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols (ou PLU), ouvrant la concertation et précisant les modalités de la concertation;

Vu les modalités de concertations effectuées conformément à la délibération de la prescription de la révision du POS (ou PLU) ;

Vu le débat au sein du conseil municipal en date 08 septembre 2011 portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable et celle du 10 mai 2012 portant sur le bilan de la concertation

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le projet communal d'aménagement et de développement durable, le règlement graphique et les annexes ;

Considérant que les résultats de la concertation sont pris en compte dans le projet de plan local d'urbanisme,

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision et aux personnes qui ont demandé à être consultées,



BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe que la ligne de trésorerie de 472 000 € pour le budget lotissement est échue depuis le 31 mai 2012. Afin de recouvrir cette échéance, il est nécessaire de procéder partiellement à une nouvelle ligne de trésorerie se rapportant à deux promesses d'achat des terrains et à un nouvel emprunt, à savoir :

› Ligne de trésorerie de 54 600 € sur 6 mois au taux variable « EONA + 2.60 % soit 0.337 % + 2.60 % = 2.937 % » - frais de dossier de 109.20 €.

› Emprunt de 417 400 € sur 20 ans au taux de 5.65 % - frais de dossier de 834.80 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces conditions de prêt proposées par le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour contracter ces crédits.

NOUVEAU CONTRAT D'AC- COMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Monsieur le Maire expose que le contrat de l'agent de service qui occupe le poste d'aide à la cuisine se terminera le 25 juillet 2012, il était donc nécessaire de prévoir à son remplacement.

Monsieur le Maire informe que ce poste est occupé par une personne de la commune depuis le 21 mai 2012 à raison de 20h/hebdomadaires. Ce contrat d'accompagnement à l'emploi ne pourra pas excéder deux ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat s'y afférent.

Monsieur le Maire signale qu'il sera nécessaire d'employer une nouvelle personne au moins pour les heures de service au repas.

► Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Confirme que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le code de l'urbanisme, et aux modalités mentionnées dans la délibération de prescription de la révision du POS, **Tire le bilan** de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire et décide de clore la concertation ;

Arrête le projet de PLU de la commune de Salvagnac tel qu'il est annexé à la présente ;

Précise qu'il opte pour les dispositions antérieures à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture du public,

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois,

Précise que le projet de PLU sera communiqué pour avis : à l'ensemble des personnes publiques qui ont demandé à être consultées ainsi qu'aux communes limitrophes et d'établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés suivants :

- › Madame la Préfète,
- › Monsieur le Président du conseil régional
- › Monsieur le Président du conseil général
- › Monsieur le Président de l'établissement public chargé du SCoT
- › Monsieur le Président de la communauté des communes
- › Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie
- › Monsieur le Président de la chambre de métiers
- › Monsieur le Président de la chambre d'agriculture
- › Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière (pour information)
- › Messieurs les Maires des communes limitrophes (pour information)
- › Messieurs les Présidents des établissements publics voisins (pour information).

Les personnes publiques auront trois mois à la transmission du dossier pour formuler leur avis.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète.

La réunion se poursuit. Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour deux sujets : le futur bâtiment de l'école et le budget « lotissement ». Ces deux points sont acceptés à l'ordre du jour.

ECOLE CANTA GRELH : RENTRÉE SCOLAIRE 2012/2013

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LAGARRIGUE. Elle annonce que 153 élèves sont prévus à la rentrée sur 6 classes.

INVESTISSEMENT : Achat de matériel scolaire (équipement des classes et salle de sommeil) 11 000.00 € et four cuisine : 9 945.94 €.

S'ajouteront les frais de régie pour les travaux d'aménagement effectués par les agents municipaux et ceux par des entrepreneurs : Ouverture entre deux salles, issue de secours dans la salle de sommeil, remplacement dans la 5ème classe d'une fenêtre par un châssis ouvrant, mise en place des toilettes à côté de la nouvelle classe (6ème), ouverture d'une porte accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire annonce que le projet annoncé lors de la dernière réunion a changé (achat d'un bâtiment). La nouvelle solution serait soit :

- la location du bâtiment (1392 € HT sur 4 ans) avec option d'achat aux normes RT 2012 (investissement de 60.000 € : 50 m² intérieur et 60 m² extérieur)
- ou une simple location (devis d'ALGECO et OCEBLOC).

Pour conclure, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité qu'il serait plus prudent de louer le bâtiment. Ils donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour choisir l'option la plus favorable.

FUSION DU SYNDICAT DES EAUX DES BARRIERES AVEC CELUI DE LA MOYENNE VALLEE DU TARN.

Conformément au schéma départemental de coopération intercommunale du Tarn adopté le 28 décembre 2011, le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Moyenne Vallée du Tarn, créé par arrêté préfectoral du 18 novembre 1965 et le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Barrières créé par arrêté préfectoral du 04 mai 1965, seront fusionnés afin de constituer à compter du 1er janvier 2013 un nouveau syndicat.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté de projet de périmètre et celui des statuts. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cet arrêté de projet de périmètre et au projet de statuts.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE PROJET FORESTIER

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la candidature à l'appel à projet 2011-2012 de la région Midi-Pyrénées pour la création ou l'amélioration de forêts puits de carbone. Le projet porte sis sur les parcelles cadastrales n° 2469-2471 et 2474 dont la commune s'engage à les soumettre au régime forestier. Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de 8850.00 HT (TVA en sus). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- > approuve le, projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement ci-dessous indiqué
- > sollicite le montant des travaux établi sur la base du devis estimatif ci-joint l'octroi d'une aide publique de la part du Conseil Régional Midi-Pyrénées : 8850 € HT*50 % = 4425 €
- > s'engage à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80% d'aides publiques pour cette opération : ressources propres : 4425.00 €*
- > s'engage à inscrire chaque année au budget communal, les sommes nécessaires à l'entretien des travaux réalisés.
- > Désigne l'Office National des Forêts comme assistant technique à donneur d'ordre
- > Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAG : PROJETS ECLAIRAGE PUBLICS 2012

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn propose ses compétences pour les travaux désignés : « Investissement : éclairage public logements sociaux au lotissement communal « du Parc » et au lotissement « Mondinel ».

La participation demandée à la commune pour ces travaux sera du montant TTC de l'opération diminué de l'aide financière du SDET (qui est de 70 % du montant HT de l'opération jusqu'à concurrence de 25 000 € HT).

Monsieur le Maire indique que le montant de l'opération est estimé à 23300€ TTC suivi des travaux compris arrondi à un montant supérieur afin de palier tout imprévu. Il y aura remise d'ouvrage et intégration dans le patrimoine communal, donnant droit au FCTVA.

Monsieur le Maire propose au Conseil de donner au Syndicat Départemental un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

ACCEPTE LA PROPOSITION de monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SALVAGNAC »

Monsieur le Maire expose que lors du vote du budget primitif 2012, le dossier de demande de subvention 2012 de l'association « Société de chasse de Salvagnac n'avait pas été déposé ».

Monsieur BENESCHI Pascal, étant Président de l'Association, quitte l'assemblée.

Après examen du dossier et après en avoir délibéré la subvention sollicitée soit 400.00 €, le Conseil Municipal, décide de verser la subvention sollicitée.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « LES RIVES DU TESCOU »

Monsieur le Maire expose que lors du vote du budget primitif 2012 il avait été voté la somme de 1800 €. L'association « Les rives du Tescou » a déposé le dossier ultérieurement et sollicite une subvention de 1900 €. Monsieur LECOMTE Olivier, Président de l'Association quitte l'assemblée municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de verser la différence soit la somme de 100 € à l'Association des Rives du Tescou.



DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « ELAN »

Cette association devait déposer un dossier pour le Conseil Municipal de ce jour mais il est toujours en attente de réception. Cette demande sera étudiée au prochain conseil municipal.



DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « DANSE ET D'AILLEURS »

Monsieur le Maire expose que cette demande concerne une association créée en août 2011.

Le but de cette association est d'organiser des ateliers pédagogiques chaque semaine dans les classes maternelles et primaires. Madame LAGARRIGUE propose de prendre de plus amples renseignements sur cette association. Cette demande de subvention (1400 €) sera réétudiée à un prochain Conseil Municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « LES RESTOS DU COEUR »

Cette association départementale des restos du cœur informe Monsieur le Maire que lors de la campagne 2011/2012, 14 administrés ont été accueillis à qui ont été distribués 1428 repas (valeur repas 1€ à raison de 6 repas par semaine sur une durée de 17 semaines = 1428 €). Cette association demande un soutien financier de la commune. Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays Salvagnacois participe en mettant à disposition une salle et un véhicule.

LOCATION SALLE OMNISPORTS

Monsieur le Maire rappelle que la location de cette salle se fait par convention de réservation : une caution est versée et le règlement est fait le jour de la prise des clés. Monsieur le Maire précise que des arrhes ou un acompte pourrait être versé lors de la réservation. En cas de désistement, les arrhes ne peuvent pas être remboursés par contre l'acompte qui correspond à une avance doit être remboursé. Après discussion, le Conseil Municipal opterait pour le versement d'arrhes par les particuliers. Des interrogations restent à étudier comme le montant des arrhes (30 % du montant de la location) et quel serait le délai de désistement. Monsieur le Maire demande à certain membres du Conseil Municipal d'étudier les questions et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.

ANCIENNE ECOLE PUBLIQUE DES GARCONS (ANCIEN PRESBYTERE)

Une réunion avec les élus a été sollicitée par le collectif « Places en Fête » (PEF). Les membres de cette association ont présenté leur projet dénommé « le galetat » dans un espace socio-culturel de cet immeuble. Des petits travaux d'aménagement ont été faits pour rendre cet endroit agréable. Pour question de sécurité, ce bâtiment ne peut pas recevoir plus de 50 personnes par rapport à la solidité du plancher et du toit. Une expertise a été faite par l'organisme « APAVE » et un devis pour l'étude des travaux de renforcement du plancher et de la poutre qui s'élève à 1600 € HT.

Lors d'un dernier conseil municipal, il avait été annoncé que cet immeuble ne serait pas réservé qu'au collectif « Places en Fête », d'autres associations à vocation culturelle pourront l'utiliser. Une convention sera nécessaire. Monsieur le Maire demande si le conseil municipal l'autorise à engager la procédure pour déterminer les travaux à réaliser. Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de 1600 € HT avec le cabinet SOAB.

Madame LAGARRIGUE propose que le Conseil Municipal visite ce lieu.

OPERATION OPAH

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit délibérer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Salvagnacois. L'opération Programmée d'Amélioration de l'habitat est engagée et cette nouvelle action serait intégrée dans la compétence « Politique du logement et du cadre de vie ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification des statuts de la CCPS en y intégrant l'OPAH. Monsieur le Maire précise qu'un emploi à durée déterminée sera créé le temps de l'OPAH.

QUESTIONS DIVERSES

CHEMIN DE FORT MAHON

Monsieur le Maire informe qu'un géomètre « Monsieur BAILLET » a été nommé par le Tribunal de Grande Instance d'Albi pour émettre un avis concernant ce chemin.

STATIONNEMENT

Monsieur le Maire informe que deux emplacements réservés ont été sollicités : devant le cabinet du kinésithérapeute et celui des infirmières.

Monsieur le Maire annonce la venue des 10 jeunes et de 2 animateurs de l'association « CITRUS » pour le chantier « restauration du mur de l'ancien jardin du couvent ».

Séance levée le 28 juin 2012 à 1h00.

Bernard MIRAMOND



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 6 septembre 2012

L'an deux mil douze, le 06 septembre à 21 h, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Présents :

Monsieur BALARAN Roland.
Monsieur BENESCHI Pascal
Madame BRUNWASSER Mireille
Monsieur CAVIALE Serge
Madame CORNAC Michèle
Madame LAGARRIGUE Christel
Monsieur RAYMOND Yves
Monsieur VILLARET Bernard

Absents :

Madame BONZOM Danièle
Monsieur BOULZE Bernard
Monsieur LECOMTE Olivier
Madame REYES Sophie.
Madame YATES Suzanne

Procuration :

Mme BONZOM a donné procuration à Monsieur MIRAMOND Bernard.

Secrétaires de séance :

Madame LAGARRIGUE Christel et Monsieur VILLARET Bernard.



APPROBATION CR PRÉCÉDENT

Il apparaît des retards dans la rédaction des CR de réunion. Il est décidé qu'une commission de rédaction sera réunie sous les 8 jours pour produire le CR. Discussion sur l'étendue du contenu du CR : le compte rendu tiendra compte des points essentiels des débats et des décisions.

Remarques sur le CR du 27 juin 2012 :

- › PLU : il manque la date prévisionnelle de l'enquête publique au mois de novembre.
- › ancien presbytère : Nouvelle rédaction, reprenant les termes des délibérations : « D'autres débats étant à prévoir sur l'utilisation du bâtiment et des devis de travaux étant à attendre pour juger de leur étendue et de leur faisabilité, il sera mis à disposition des associations à caractère culturel au même titre et dans les mêmes conditions que les autres bâtiments de la commune, en prenant en compte les restrictions de sécurité actuelles. Le bâtiment n'est pas mis à disposition exclusive d'une association. »

BÂTIMENT SCOLAIRE

Le projet de location ou d'achat de bâtiment neuf a été abandonné en raison du coût et du délai de mise en place qui n'aurait pas permis l'accueil des élèves à la rentrée. Le choix s'est porté sur une location de matériel d'occasion en bon état qui a pu être installé sur l'ancien court de tennis dans les délais suffisants. Ceci a nécessité des travaux complémentaires tels que dépose et repose de clôture, portail, parking, aménagement d'accès avec les bâtiments existants, installation d'une climatisation réversible permettant un chauffage économique (pompe à chaleur) et confortable pour les enfants.

Ces travaux s'ajoutent aux prestations d'aménagement d'une classe supplémentaire ainsi qu'aux aménagements rendus nécessaire pour la salle de réfectoire avec la création d'un passage vers la salle de travaux manuels.

M. le Maire rend hommage aux employés communaux du service technique mais également aux employées de l'école qui ont montré leur dévouement et leur efficacité pour s'adapter à ces travaux. Il rappelle à cette occasion que la priorité a été donnée à la rentrée des classes en reportant d'autres travaux d'entretien général de la commune. Le montant global des travaux et des équipements supplémentaires s'élève à plus de 50 000 €.

L'augmentation de l'effectif (50%) entraîne une augmentation du trafic le matin et le soir. Une aire de stationnement supplémentaire a été créée pour le personnel et les enseignants. Malgré cela il existe un risque important d'engorgement de la route de l'école aux heures d'entrée et sortie des classes. A ce sujet là, M. le Maire rappelle qu'il existe un ramassage scolaire collectif qui réduirait ce trafic si les inscrits l'utilisaient réellement. Il rappelle que pour chaque inscription de transport la mairie et le conseil général paient 300€ et 600€ respectivement, quand l'usager paie 76 € à l'année.

PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Elle remplace la participation de raccordement à l'égout et doit rester inférieure à 80% du coût d'une installation individuelle. Son montant actuel est de 800 € très nettement inférieur aux montants généralement pratiqués.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter cette participation à 1500 € pour tout nouveau contrat.



URBANISME : REMISE DE PÉNALITÉS

En raison de son déménagement un habitant de Salvagnac n'avait pas reçu sa taxe d'urbanisme. L'ayant payée, mais hors délais, il est redevable de 9€ de pénalités dont il demande la remise gracieuse.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette remise de pénalité.

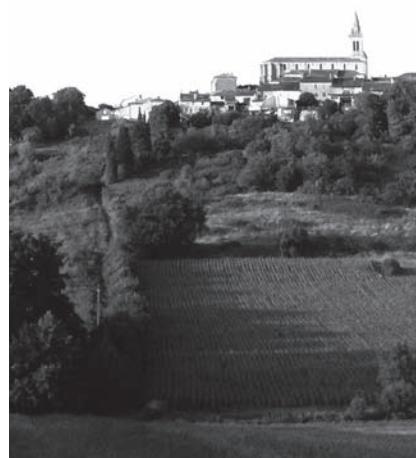
DÉCISION MODIFICATIVE

Le fonds de péréquation de la taxe additionnelle de droits de mutation, est supérieur au budget prévisionnel. Pour pouvoir le percevoir la ligne budgétaire sera modifiée, et le supplément affecté à la ligne des dépenses imprévues, ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et avec plaisir.

VENTE CHEMIN DES GUILLOTS

Ce chemin inscrit sur le cadastre est inséré dans les champs et n'a plus d'utilité depuis de nombreuses années. Il n'est pas utilisé en chemin de randonnée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la vente de ce chemin après la desserte des maisons.



GESTION DU PERSONNEL MUNICIPAL

Embauche de deux personnes en Contrat aidé pour l'école :

L'augmentation de l'effectif implique du personnel supplémentaire dans l'entretien, la surveillance, la garderie et le service aux repas.

Deux emplois ont été créés en CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Aide à l'Emploi), un de 25 heures et un de 20 heures.

Personnel contractuel, modifications de contrats :

Pour la personne en contrat partagé avec la Communauté des Communes, la part relevant de cette dernière arrivant à terme, le temps libéré est été reporté sur son contrat municipal. Elle est mise pour emploi à l'école avec possibilité d'emploi au service technique municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Le contrat de l'employée chargée de la cuisine scolaire est augmenté d'une heure.

Employés communaux :

Sandrine LAFITTE a terminé son année de stagiaire. Elle devient titulaire d'un poste d'adjoint technique communal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette titularisation mais attire l'attention de M. le Maire sur le contenu des fiches de postes.

Laurent Mathieu était en CDD. Il est embauché en qualité de stagiaire à temps plein. La durée du stage est de un an.

Création d'un emploi CDD de remplacement :

Un poste de remplaçant a été créé. Il sera pourvu seulement en cas de nécessité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ASSOCIATIONS

› L'association ELAN a fait une demande de subvention de 600 € (prévue lors des précédentes attributions). Elle correspond au montant des autres années. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette subvention.

› L'association « De Danse et d'Ailleurs » a déposé une demande de subvention de 1400 € pour développer la danse artistique. Actuellement les cours se déroulent à Montdurausse. L'association a présenté un projet pour intervenir dans les écoles du canton. Une subvention est demandée à chaque commune du canton. Mireille Brunwasser, membre de cette association, quitte la salle. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après discussion l'octroi d'une somme de 200 € pour aider à la mise en place de la structure et réserve 200 € supplémentaire quand un projet sera présenté pour l'école de Salvagnac.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU DES BARRIÈRES

Un extrait du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau des Barrières a été remis aux élus du Conseil Municipal pour information.

Ce rapport est disponible en lecture à la mairie de Lisle sur Tarn.

Le syndicat des eaux des Barrières a été dissous. Le réseau est rattaché au Syndicat des Eaux de la Moyenne Vallée du Tarn et les tarifs ont été modifiés par alignement sur ceux de ce syndicat. (voir précédents CR).

PROJET D'EXTENSION DU TRÉSOR SACRÉ

Divers vêtements et objets liturgiques sont conservés dans des chapelles de la commune et de Saint Gérard (rattaché à la paroisse). Nombre de ces objets représentent une réelle valeur et les années passant, leur conservation devient difficile.

Il est envisagé d'agrandir l'espace du Trésor Sacré de l'Eglise Notre Dame de Salvagnac en aménageant la deuxième chapelle pour recevoir un meuble chasublier du XIXème siècle ainsi que du mobilier de conservation et de présentation des vêtements. Il est envisagé d'y exposer la toile « l'Assomption » peinte par Dèzes en 1843 et dont l'inscription à l'inventaire des monuments historiques est en cours.

Mme Desachy, Conservatrice des antiquités et objets d'art du Tarn et Directrice des Archives départementales, a visité les lieux et approuve le lancement de ce projet. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre l'étude de cet aménagement.

QUESTIONS DIVERSES

- › Pont bascule des Barrières : cette bascule est très peu utilisée (moins de deux personnes de Salvagnac et de façon occasionnelle). Son entretien est régulièrement et fortement déficitaire. M. le maire indique qu'il prendra contact avec les mairies de Puycelsi et Lisle sur Tarn pour connaître leur position sur la conservation (onéreuse) de ce service qui peut aisément être assumé par la coopérative de blé.
- › Chemin de Fort Mahon : le géomètre requis par le tribunal conclut à la logique d'une cession de ce chemin à la commune qui l'entretient depuis les années 60. La Mairie pourra récupérer également la suite des parcelles qui constituent ce chemin suivant accord des propriétaires.
- › Lotissement : les tarifs de vente ont été modifiés pour mise en conformité avec les agences immobilières et adaptation des surfaces au relevé du géomètre qui intègre le bas du talus. Une action de promotion est en cours de montage. Elle prévoit une éventuelle participation aux salons de l'Habitat d'Albi et de Montauban est envisagée sous forme d'intervention auprès des exposants. Ces deux salons se déroulent simultanément du 26 au 28 octobre.
- › Jardins Partagés : le projet avance, sept personnes sont intéressées. Une réunion de mise en place doit se tenir le 13 septembre.
- › M. le Maire informe que Roger Blanc prend sa retraite à la fin de ses congés. Il rend hommage à la qualité des travaux effectués par Roger Blanc tant dans les immeubles rue Caraven Cachin que dans les bâtiments de la mairie, de la boulangerie, de l'école ou enfin des murs du jardin du couvent avec les jeunes du chantier international (association CITRUS). Il rend hommage particulièrement à sa capacité de travail en autonomie.
- › Jardins des Lutins : M. le Maire informe qu'en attente d'une procédure réglementaire les employés sont présents sur les lieux mais sans pouvoir accueillir les enfants. Pour faire face à cette déficience de garde, les services de l'Enfance ont accordés un droit supplémentaire pour les assistantes familiales du canton ainsi qu'une augmentation de capacité pour la crèche de Montgaillard. La Communauté des Communes, en charge de la Petite Enfance, suit ce dossier de près.
- › Barrage de Barrat : le Conseil Municipal a voté une motion de soutien à la création de ce barrage. L'Enquête Publique se tiendra à Salvagnac les 12 septembre (salle Caraven Cachin) et 6 octobre (mairie) de 9 h à 12 h. Une réunion d'information aura lieu à Lisle sur Tarn le 10 septembre à 20 h 30.
- › Salle omnisport : Suite aux divers litiges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la gratuité de la salle pour les activités sportives. L'utilisation des salles par les associations (loto ou autres) reste payante même pour les associations sportives.



TOUR DE TABLE

- › Pascal Beneschi :
 - un fil de téléphone pend sur le chemin de la Péchique, la mairie peut-elle intervenir ?
 - bardage salle omnisport : ne faudrait-il pas procéder à un entretien ? Le maire indique que ce bardage était prévu sans entretien et que les avant-toits vont poser des problèmes pour les entretenir.
- › Mireille Brunwasser demande où en est la coopérative de blé. Réponse : en attente de finalisation de la reprise.
- › Roland Balaran :
 - rappelle les divers chemins dégradés par les transports de terre de l'usine de granulés.
 - Demande quand la grue sur la place de la mairie sera démontée. Réponse prolongation demandée par l'entreprise Castillo jusqu'à fin septembre (de cette année).
 - Demande s'il serait possible de buser le fossé du cimetière avant Toussaint.
- › Christel Lagarrigue :
 - où en sont les emplacements réservés pour le kiné et les places handicapés dans le village. Réponse : les panneaux de signalisation ont été approvisionnés, l'intervention de la société Signaux Girod Tarn pour le traçage au sol des zones de stationnement est prévue dans les semaines à venir.
- › Serge Caviale :
 - Rappel pour les parapets du pont de St Pierre qui ne permettent pas le passage des engins agricoles et aménagement des bas-côtés chemin de Pelot. Réponse : ces travaux relèvent de la Communauté des Communes et sont prévus en automne.



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence « politique du logement et cadre de vie », la communauté de communes du Pays Salvagnacois, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat, l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, PROCIVIS Tarn-Tarn et Garonne et le Syndicat Mixte du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou, va lancer début novembre 2012, et ce pour une durée de 3 ans, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Conscients que de nombreux foyers vivent encore aujourd'hui, sur notre territoire, dans des logements vétustes, les élus communautaires ont décidé d'engager une action partenariale volontariste pour aider les propriétaires à réhabiliter leur logement (résidence principale ou logement locatif ou vacant). Sous certaines conditions, ces propriétaires peuvent obtenir des aides financières très intéressantes.



De gauche à droite, Loïc Demesy, Camille Musset et Bernard Miramond

Si vous avez en projet de réaliser des travaux, n'hésitez donc pas à vous renseigner auprès de Camille MUSSET au 05 63 40 37 67, ou lors des permanences organisées sur le territoire :

Communauté de communes du Pays Salvagnacois
Les Sourigous – 81630 SALVAGNAC
Le vendredi matin de 8h30 à 10h30

Le vieux chêne du Lotissement du Parc abattu par le vent



Le vieux chêne photographié le 7 septembre 2012



Et après le passage du coup de vent meurtrier du 18 octobre 2012.
Prise de vue effectuée le 22 octobre.

Il en avait pourtant vu des coups de vent ce vieux chêne ! Il faisait partie du paysage et même du site classé du château ! Mais quand l'Autan souffle, même les plus expérimentés des colosses souffrent et finissent par s'effondrer dans un grand fracas.

On peut expliquer sa rupture par une décomposition de son tronc à la base, par une prise au vent de ses si longues et majestueuses branches, rien ne vient atténuer la désolation de la fin de cette magnifique

œuvre de la nature.

Celui qui se chauffera à ses bûches en profitera avec, j'espère, des égards respectueux et affectifs comme avait su si bien l'exprimer le bon Georges moustachu. Il nous reste à favoriser l'implantation d'un jeune arbrisseau qui saura dans 200 ans rappeler à nos héritiers la continuité de la vie.

Bernard Villaret

Beau résultat pour le loto d'été du CCAS

L'Union des Associations Salvagnacoises organisait le 13 août dernier le désormais traditionnel loto au profit du Centre Communal d'Action Sociale en partenariat avec plusieurs associations salvagnacoises, le Tescou en marche, l'association culturelle (la bibliothèque), Culture et Tourisme en pays Salvagnacois. Une aide inattendue venait aussi cette année de René Molis qui prêtait une remorque destinée à servir d'estrade pour « bouléguer » et attribuer les lots aux quines, doubles quines et cartons pleins. Cette manifestation à caractère caritatif est l'occasion pour les entreprises, les commerçants et aussi les particuliers de montrer leur générosité en offrant des lots ou des dons pour l'achat de lots d'été souvent très attractifs : barbecue, transat, parasol, plancha, sorbetière, accessoires pour grillades, etc.

Afin de concrétiser le résultat de l'opération, Danièle Bonzom,

première adjointe et directrice du CCAS a reçu des mains de Daniel Sierra, président de l'UAS, un chèque représentant le joli bénéfice dégagé qui est cette année

loto estival et nous leur donnons rendez vous l'année prochaine». Ce sont en effet plus de trois cents personnes, Salvagnacois et voisins, qui, ce jour là et pour cette belle



Le maire, les organisateurs et le CCAS réunis pour la remise de ce joli don.

de 2421,17 €. Pour le maire, Bernard Miramond, «devant un tel résultat, il faut remercier les généreux donateurs qui permettent de mettre en jeu des lots très attractifs, les bénévoles qui ne comptent pas leur temps et le public qui se déplace très nombreux. Ils ont fait tous ensemble un beau succès de ce

cause, se sont retrouvées sur les allées Jean Jaurès en regardant un peu moins à la dépense que d'habitude. Même si la fin de soirée a été perturbée par un vol d'éphémères, les joueurs sont restés imperturbables jusqu'au tirage du dernier numéro et l'attribution du dernier lot.

Yves Raymond

C'est la rentrée... au Mouton à Carreaux aussi !!!

L'association a rouvert ses portes début septembre en même temps que la rentrée de ces petits écoliers. Eh oui, nos petits bouts de 3 ans laissent place aux plus petits... et aux nouveaux copains...

Si tu es « bébé » ou un peu plus grand, mais que tu ne vas pas à l'école : alors vient nous rejoindre avec ta maman, ton papa, ta nounou ou bien d'autres encore ... pour partager de bons moments en jouant au Mouton à carreaux !!! Pendant ce temps, maman discute avec d'autres mamans autour d'un bon café... On y fait de temps en temps de bons gouters aussi !!!

Il y a même une puéricultrice de la PMI qui vient nous

voir les 3ème jeudi de chaque mois : elle me pèse, me mesure et rassure ma maman qui des fois se pose bien des questions. Je trouve que c'est un « super lieu » pour toutes les mamans et nous, les enfants : on se fait plein de copains et plus, on peut emprunter des jouets pour la maison pour une toute petite somme.

N'hésites pas à venir nous rencontrer rue Gérard Roques à Salvagnac (en face du cabinet médical). **A bientôt.**

**LE MOUTON
A CARREAUX**

Magali Belnoe



Calendrier des animations 2012 - 2013

Novembre

Sam 10

SOIRÉE THEATRE en patois
"Lou Dentisto" et "Lou Maridatgé dé l'Antonin" avec la troupe "Expression 176" de Salvetat Belmontet.
Tauriac, 21h - Tarif 5 €.
Contact : 05 63 40 51 76.

Ven 9

SOIREE DISCO ANNEE 80,
déguisement conseillé, Restaurant
La Chênaie, Saint-Urcisse, 19h30.
Réservations : 05 63 33 29 45.

Sam 10

SOIRÉE OCCITANE Repas
(châtaignes, soupe à l'ail, charcuteries,
croustade et vin nouveau). La Sauzière
St-Jean, salle des fêtes. Organisé par
le Conservatoire de l'Outillage du
Pays des Bastides.

Sam 10

SOIRÉE TARTIFLETTE
Restaurant La Chênaie, Saint-
Urcisse, 19h30, repas 12 €.
Réservations : 05 63 33 29 45

Jeu 15

REPAS LOTO PRIMEUR, 20h,
Relais des Deux Vallées, Salvagnac.
Menu 19 € : apéritif au primeur,
œuf poché en meurette, rumsteck
en meurette, poire au vin.
Réservation : 05 63 33 61 90.

Ven 16

SOIRÉE PRIMEUR au Café des sports
à 19h00. 1 bouteille + buffet: 12 €

Sam 17

PUB QUIZZ franco-anglais par
équipe de 4, Salvagnac, salle du bili-
lard. Organisé par l'APE Canta Grelh.

Sam 17

SOIRÉE CASSOULET ET VIN
NOUVEAU Restaurant La Chênaie,
Saint-Urcisse, 19h30, Repas 18 €.
Réservations : 05 63 33 29 45.

Dim 18

THÉ DANSANT
Salvagnac, Salle omnisports, 14h30.

Ven 23

SCÈNE OUVERTE, Restaurant
La Chênaie, Saint-Urcisse, 19h30.
Réservations : 05 63 33 29 45.

Dim 25

REPAS ET BAL DES AINES
(repas 13 €),
14h00 BAL MUSSETTE (5 €)
Restaurant La Chênaie,
Saint-Urcisse, 12h00.
Réservations : 05 63 33 29 45.

Décembre

Sam 1er

SOIRÉE FRUITS DE MER
Restaurant La Chênaie, Saint-
Urcisse, 19h30. Repas 10 €/15 €.
Réservations : 05 63 33 29 45.

Sam 1er

LA BIBLIOTHÈQUE DE
SALVAGNAC FÊTE SES 10 ANS.
De 10h à 18h Portes ouvertes. 18h et
20h soirées contes.

Dim 2

REPAS ET BAL DES AINES
(repas 13 €), 14h00 BAL MUSSETTE
(5 €), Restaurant La Chênaie,
Saint-Urcisse, 12h00.
Réservations : 05 63 33 29 45.

Dim 2

LOTO de l'Auto Cross.
Salvagnac, Salle omnisports, 14h30.

Sam 8

SOIRÉE MONT D'OR Restaurant
La Chênaie, Saint-Urcisse, 19h30,
Repas 15 €.
Réservations : 05 63 33 29 45.

Dim 9

BOURSE AUX JOUETS.
Salvagnac, Salle omnisports.
Organisé par l'APE Canta Grelh.

Sam 15 au Dim 6 janvier 2013

Salvagnac : exposition «IMAGES
DE SALVAGNAC AU XX^e
SIECLE». Présentée par Suzanne
Yates et Culture et Tourisme en Pays
Salvagnacois. Mairie de Salvagnac.

Sam 15

SOIRÉE POT AU FEU Restaurant
La Chênaie, Saint-Urcisse, 19H30,
Repas 15 €.
Réservations : 05 63 33 29 45.

Dim 16

MARCHE DE NOËL A
SALVAGNAC. Organisé par
les commerçants et artisans et la
communauté britannique.

Dim 16

THÉ DANSANT
Salvagnac, Salle omnisports, 14h30.

Ven 21

FÊTE DE L'ÉCOLE CANTA
GRELH Salvagnac, salle omnisports.

Ven 21

SOIRÉE CONTES ET CREPES
Restaurant La Chênaie,
Saint-Urcisse, 19H30, repas 12 €.
Réservations : 05 63 33 29 45.

Mar 25

REPAS DE NOËL Restaurant
La Chênaie, Saint-Urcisse, 12h.
Réservations : 05 63 33 29 45.

Ven 28

SCENE OUVERTE Restaurant La
Chênaie, Saint-Urcisse, 19H30.
Réservations : 05 63 33 29 45.

Janvier 2013

Mar 1

REPAS DU JOUR DE L'AN
Restaurant La Chênaie,
Saint-Urcisse, 12H, repas 12 €.
Réservations : 05 63 33 29 45.

Dim 6

SAINT URCISSE : 12h, REPAS
ET BAL DES AINES (repas 13 €),
14h BAL MUSSETTE (5 €), au
restaurant La Chênaie. Réservations :
05 63 33 29 45.

Sam 8

SOIRÉE COUSCOUS
Restaurant La Chênaie, Saint-
Urcisse, 19H30, repas 12 €.
Réservations : 05 63 33 29 45.



Deux nouvelles classes pour la rentrée à l'école publique

La rentrée à Canta Grelh a été marquée par une évolution importante, l'arrivée de cinquante élèves en plus sur un effectif de cent, provoquant la nomination de deux nouveaux enseignants et des adaptations de la capacité d'accueil de l'école.

Le Directeur, Thierry Menge, qui a dû gérer l'ouverture de deux classes supplémentaires et intégrer dans l'équipe enseignante les nouvelles arrivantes, Agnès Natali et Elodie Escande, a réalisé un gros travail d'adaptation pour reconstruire un projet d'équipe intégrant les nouvelles personnalités. Il s'est déclaré très confiant dans l'équipe enseignants/personnel municipal

pour s'adapter et maîtriser la nouvelle répartition des espaces collectifs. Il n'a pas été déçu. La période transitoire qui a démarré à la rentrée, où chacun devait rapidement trouver ses marques pour réussir l'intégration de ces changements devrait aboutir à l'échéance du spectacle de Noël qui marquera la fin d'un premier trimestre que Thierry Menge espère réussi.

Au plan matériel, la municipalité a démarré dès la fin de l'année scolaire les travaux pour réaliser l'extension nécessaire du réfectoire et la modification de la salle informatique-bibliothèque en cinquième salle de classe.

Parallèlement l'équipement des salles de classe et des annexes était commandé et l'embauche de personnels supplémentaires lancée.

La notification de la sixième classe ayant été tardive, la municipalité a fait face en mettant en place une salle provisoire de type Algeco alors que le choix du conseil municipal allait plutôt vers une architecture plus adaptée mais plus couteuse.

Pour le Maire, Bernard Miramond, « cette évolution importante du nombre d'élèves est due en premier lieu au dynamisme démographique de la commune, mais aussi à l'accueil d'enfants de Montdurausse et de La Sauzière Saint Jean. Enfin la fermeture de l'école Saint Joseph amène une quinzaine d'élèves.

Cela a une incidence importante sur le budget de la commune qui n'était pas dimensionné pour répondre à une évolution de 50% des effectifs scolarisés. Certains projets de la collectivité ont dû être suspendus pour répondre à ces nouveaux besoins ».

Mais il est, comme le Directeur, très confiant dans l'équipe pédagogique et dans le personnel municipal pour assurer le succès de cette année scolaire un peu particulière.

Yves Raymond



Bernard Miramond et l'ensemble de l'équipe pédagogique et municipale presque au complet, autour de Thierry Menge prêt à sonner la cloche quelques jours avant la rentrée que tout le monde savait qu'elle serait très chargée.



Départ d'un employé à la retraite

Après six années passées aux services techniques de la mairie, Roger Blanc a fait valoir ses droits à la retraite. Lors du dernier conseil municipal Monsieur le Maire a rendu hommage à la qualité des travaux effectués par Roger Blanc tant dans les immeubles rue Caraven Cachin que dans les bâtiments de la mairie, de la boulangerie, de l'école ou enfin pour la restauration des murs du jardin du couvent avec les jeunes du chantier international (association CITRUS). Cette dernière mission au contact des jeunes l'a fortement marqué et nous espérons qu'il sera disponible pour un encadrement bénévole si l'association revient dans notre village comme ses responsables en ont exprimé le souhait. Le conseil municipal et ses collègues de la mairie lui souhaitent une bonne et heureuse retraite qui, n'en doutons pas, sera très active.



VIDE TA CHAMBRE

Bourse aux jouets Vêtements enfants Puériculture

9

**Le dimanche
décembre**

à partir de 9h00
à la Salle Omnisport

Soupe

Crêpes

Boissons chaudes
et fraîches

2,5 € le mètre - tables à disposition

Inscriptions : 06 23 58 54 52 ou cantagrelh.ape@gmail.com

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'école Canta Grelh de Salvagnac

La Pétanque Salvagnacoise

C'est avec une triste nouvelle que nous avons débuté la saison. Notre ami pétanqueur, Jean Pierre Molina, arrivé à Salvagnac la saison dernière, nous a quittés soudainement. Jean pierre était apprécié de tous pour sa joie de vivre et sa passion pour la pétanque.

Le club organisait le samedi 2 juin son premier concours de la saison. Ce concours officiel en doublette n'a pas pu être homologué car il manquait 2 équipes. Le nombre d'équipes doit être de 16 au moins pour que le concours soit officiel. Les joueurs se sont donc affrontés dans un concours amical. Le second concours officiel organisé par le club, a eu lieu le samedi 7 juillet. Là aussi, l'affluence n'était pas au rendez-vous mais les 16 triplettes limites étaient là pour que le concours se déroule dans un cadre officiel. Les petits concours officiels sont de moins en moins prisés, le club réorientera ses manifestations la saison prochaine vers des rencontres amicales, moins coûteuses et plus conviviales.

Dans les résultats individuels, nous tenons à féliciter Dominique Peres et Bernard Buffel qui ont été finalistes au concours officiel d'Ambialet en doublette mixte.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons engagé une équipe en championnat des clubs. Après une victoire face à Lisle sur Tarn lors de la première journée, les Salvagnacois n'ont plus goûté à la victoire.

Nous espérons de meilleurs résultats pour les deux dernières journées qui se joueront contre St Sulpice (Castella) le 6 octobre à Salvagnac et le 20 octobre face à Marssac, au boulodrome de Lisle sur Tarn.

La saison de la pétanque salvagnacoise s'est clôturée par le traditionnel Challenge des disparus le samedi 1er Septembre. Ce concours est organisé en la mémoire des membres du bureau et licenciés disparus. Depuis l'an dernier, la doublette qui remporte le concours remporte un bouclier à remettre en jeu l'année suivante. Chaque année, le nom des vainqueurs est gravé sur le trophée. Après René Balle et Claude

Astoul la saison passée, Eric Ménéguz et Maurice Trèvesaigues inscrivent leur nom sur le bouclier, après avoir bataillé dur pour remporter le concours qui a réuni une dizaine de doublettes. La soirée s'est poursuivie par un vin d'honneur puis un bon repas préparé par notre traiteur Gaillac Viande.

La serre à disposition des pétanqueurs en cas de mauvais temps ne sera pas utilisable cet hiver. Nous recherchons une solution temporaire avec la municipalité pour permettre aux joueurs de se retrouver même en cas de mauvais temps. Je rappelle que la licence est obligatoire pour les personnes utilisant régulièrement les terrains mis à disposition par la mairie.

Nous recherchons activement des personnes pour nous rejoindre au bureau, pour nous aider et pour préparer la relève. Si vous souhaitez nous rejoindre, en tant que membre ou simplement licencié, contactez-nous

par téléphone au 06 84 54 29 58 (David Beneschi) ou par courriel : petanque.salvagnacoise@gmail.com.

Que faut-il pour demander une licence ?

NOM Prénom

Adresse

Date de naissance

Nationalité

Téléphone

Une photo d'identité

Un certificat médical

L'ancien numéro de licence (si déjà licencié)

Prix de la licence :

séniors 30€, Jeunes 10€ (gratuit si première licence).

La licence de pétanque est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre





Une leçon de courage et d'amitié

de Giovanni Giustetto

C'est l'histoire d'une famille de paysans piémontais émigrés dans le Tarn. Giovanni/ Jean Giustetto, rentré en Italie en 1953, nous raconte, vu de l'autre côté des Alpes, les années passées avec sa famille à Salvagnac au tournant des années 40-50. Une histoire de souffrances et de travail mais aussi et surtout une formidable démonstration d'entraide et de solidarité.

Les personnages principaux de cette histoire sont mon grand-père Louis Tefilo, né en 1888 à Bosia dans la province de Cuneo au Piémont, sa fille, Rina, ma mère, née en 1917 à Piobesi d'Alba (Cuneo), Michel Giustetto, mon père, né en 1912 à Marcos Juarez, dans la province de Cordoba, en Argentine et moi, Jean, né en 1939 à Virle, près de Turin.

Tout a commencé en 1948 dans une Italie en pleine crise économique où les deux décennies de dictature et le conflit mondial avaient laissé de profondes traces. Le pays était encore essentiellement agricole, le boom de l'industrie, le fameux « miracle italien », n'avait pas encore commencé et la croissance démographique était telle qu'il y avait trop de bras et pas assez de travail. L'émigration, qui avait été fortement réduite durant la période d'autarcie voulue par Mussolini, constituait souvent la seule solution. Elle reprit de manière importante dès 1946 et, comme avant-guerre, la France fut une des principales destinations. Comme beaucoup à l'époque, mon grand-père, alors âgé de 60 ans, n'avait pas d'emploi et de revenus stables. Issu d'une famille pauvre de sept frères, il avait été toute sa vie un « sans terre », un salarié agricole. Il se souvint alors que son ami Domenico Cordero, du village de Monte Roero (province de Cuneo), avait émigré en France en 1934 et s'était installé à Albefeuille-Lagarde dans le Tarn-et-Garonne. Il décida alors de tenter sa chance et se rendit chez cet ami. Une fois en France,

il se mit à cultiver des fruits et des légumes en métayage avec l'idée de mettre assez d'argent de côté pour pouvoir acheter sa « propre » terre, ce qu'il réussit à faire quelques années plus tard à Saint Nauphary près de Montauban.

Du Piémont au Tarn

Lorsque Pépé Louis revint en Italie quelques mois plus tard, il nous décrivit toutes les merveilles de ces endroits et nous parla de milliers d'hectares de terres libres et vacantes. Il avait déjà trouvé une ferme à louer en métayage à Salvagnac dans le Tarn. Il donna alors envie d'émigrer à mon père Michel, un petit agriculteur qui avait presque toujours vécu à Virle, dans le Piémont. Pour lui c'était en fait une deuxième émigration car mon père était né en Argentine lorsque mon grand-père y avait émigré entre 1908 et 1915. À l'âge de trois ans, il était retourné en Italie. Mais plus encore qu'à mon père, le récit de Pépé Louis plut à Rina, ma mère, qui souhaita rapidement faire une « deuxième campagne de France ». Elle avait en effet déjà vécu à Toulon de 1932 à 1937, où elle avait travaillé dans l'épicerie de Monsieur Medail, une famille d'Italiens déjà naturalisés français. La détérioration des relations entre la France et l'Italie l'avait alors contrainte à rentrer. Mais revenons à notre histoire. Au début de l'automne 1949, mon grand-père Louis partit en premier, accompagné de son neveu Dante, fils de son frère. Mon père, ma mère et moi sommes partis en novembre 1949. Muni

d'un « contrat nominatif », mon père a obtenu rapidement, « la permission de voyager à l'étranger pour travail ». Nous avons voyagé en train de Turin à Milan, où nous avons passé une nuit au Centre d'Accueil géré par le Bureau du Travail italien en liaison avec l'ONI, l'Office national de l'immigration français. Il était situé dans des caves sous la gare, sous la voie ferrée. Heureusement, ce n'était que pour une courte période car les conditions étaient vraiment insalubres. Les dortoirs étaient installés dans de grandes salles, les hommes étaient d'un

Photo de classe de l'école de Salvagnac, 1949.



côté, les femmes et les enfants de l'autre, et des files étroites de lits superposés s'y succédaient. Le lendemain matin, nous avons pris un train pour la France avec un billet payé par l'État italien. J'avais 10 ans, mais je me souviens bien du long voyage, au cours duquel j'ai vu, pour la première fois, la mer. Nous sommes passés par Toulon et ma mère a alors raconté pour la énième fois sa « première campagne de France ». Lentement, le vieux train nous a conduits jusqu'à Toulouse où nous avons pris la correspondance pour Rabastens. Nous avons ensuite fait les vingt derniers kilomètres en voiture. Ce n'est que dans la soirée que nous sommes arrivés et que nous avons finalement pu embrasser Pépé Louis et mon cousin Dante. Notre ferme, « Las Peyros » (Les Pierres), était une grande maison, isolée, au sommet d'une colline, à cinq kilomètres du village de Salvagnac, avec tout autour, d'un seul tenant, 35

hectares de terre à labourer. Une aubaine pour mon père Michel qui avait passé toute sa jeune vie de travailleur (il n'avait alors que 36 ans) à Virle dans le Piémont, à se battre pour survivre avec une douzaine de petits champs, coincés entre un voisin et l'autre. Notre première impression ne fut pas très bonne lorsque nous avons vu des pièces sans meubles. Il y avait une immense cuisine avec une grande cheminée où l'on pouvait mettre des bûches entières, un buffet et un évier en pierre. L'eau venait du puits. Dans les chambres, il n'y avait qu'un seul lit qui fut attribué à ma mère. Nous, les quatre hommes, avons dormi plusieurs nuits sur une épaisse paillasse dans la grange. Les jours qui suivirent, M. Gary, le propriétaire des terres, s'était rendu compte de notre situation, tout comme le médecin de Salvagnac, et décida de faire sortir des autres pièces de la grande maison qui étaient restées fermées, des lits, des matelas,

des armoires, des vêtements et quelques paires de sabots. C'est ainsi que nous nous sommes installés en attendant l'arrivée de nos malles d'Italie. Notre nouvelle vie commença, dans la pauvreté absolue, mais nous étions tous animés d'une grande volonté de nous en sortir.

Les voisins et notre intégration

Dès les premiers jours, nous avons rencontré la famille de François et Françoise Fiorito, qui habitaient la maison dite « Trémoulet », en haut de la colline, en face de chez nous. C'était une ferme de 23 hectares dont ils étaient les propriétaires. Ils étaient eux-aussi originaires du Piémont, de Busca et de Lagnasca toujours de la province de Cuneo. Ils étaient venus en France en 1922. Plus de cinquante ans après, une forte amitié nous unit encore avec leurs enfants, Marie-Louise, Josef, Brigitte et Annie. Cela ne faisait même pas une semaine que nous étions installés qu'un soir, M. Armand et sa fille Josette, vinrent nous souhaiter la bienvenue. C'était un voisin français, propriétaire d'une petite ferme nommée « Las Mirgounos » (Les Petites Souris). Il amena avec lui un « cadeau » précieux : un petit sachet de haricots. Des liens amicaux s'établirent rapidement avec cette famille de « Français ». Nous allions souvent leur rendre visite. Rinà (prononcez à la française) était particulièrement fière de son parfait accent français, ce qui nous permit de quitter rapidement le statut d'immigrés « macaronis » pour nous intégrer. En outre, les origines communes de l'occitan et du dialecte piémontais nous facilitèrent la tâche : dès les premiers temps et malgré de nombreuses approximations et difficultés, nous avons pu nous faire comprendre et établir le dialogue. Parmi tous les voisins et amis que nous avions, j'aimerais citer la famille Beuret, deux frères espagnols, Pedro et Antonio





Une leçon de courtage et d'amitié

Poblet, des antifranquistes exilés qui étaient devenus métayers, ainsi qu'« El Marquet », un travailleur agricole catalan qui portait toujours un béret noir, signe distinctif des Catalans. Entre voisins, on racontait qu'il vivait en clandestinité en raison d'une intense activité politique contre la dictature du Général Franco.

Mon école

J'ai commencé dès le mois de novembre 1949 à aller à l'école de Salvagnac. On partait à pied tôt le matin, en groupe, avec le cartable et le déjeuner sur le dos. Il fallait parcourir cinq kilomètres de routes de campagne sinuées pour passer les trois collines qui nous séparaient du village. J'allais à l'école élémentaire pour garçons, dirigée par le Maître Cambournac. Je me rappelle que, les premiers jours, il écrivait mon nom de manière amusante : Justetò ! Mes premières semaines d'école furent un véritable bain linguistique. En quelques mois, j'avais appris la langue française et je pouvais déjà concurrencer mes nouveaux amis. Les années suivantes, l'école était dirigée par le Maître Poux. Un enseignant très passionné mais aussi un bon joueur de basket si bien qu'il fit rapidement construire un terrain de jeux par la Mairie et qu'il créa quelques équipes. Au village, tout le monde jouait alors au basket. Dans les classes, des élèves français, italiens, espagnols et parfois aussi polonais se côtoyaient, sans qu'il y ait de différences entre nous. Cette intégration fut un modèle qui, pour moi, a fait honneur à la France. Il y avait certes une rivalité entre les garçons mais avant tout de l'amitié, surtout pour moi le dernier arrivé des « macaronis ». J'ai terminé le cours moyen avec

un bon résultat et l'on m'a remis mon Certificat d'Etudes.

La vie sociale à « Las Peyros » : la moisson et la vendange

Je me souviens de nombreuses anecdotes, souvent liées à la solidarité qui existait lors des grands travaux des champs. Tout le monde s'entraînait pour que personne n'ait à embaucher de saisonniers. Le labour était fait exclusivement avec une paire de bœufs tirant une charrue et mon père changeait chaque année de



Jean à l'école, 1953.

culture : une année du blé, une année des céréales. Les champs étaient tous très longs et larges, en une journée, on ne pouvait faire que quelques sillons. Et pour arriver en haut de la colline, il fallait quelques fois plus d'une semaine. Trois mois étaient nécessaires pour labourer dix hectares. L'ensemencement et le fumage se faisaient à la main, le sac sur l'épaule. Le climat du petit village de Salvagnac était plutôt tempéré, même si en hiver il y avait de la neige, et le vent d'Autan qui soufflait souvent très fort. Pour la récolte du blé, du seigle et de l'avoine, les paysans utilisaient une moissonneuse-lieuse, tirée par des bœufs, elle coupait le blé, le rassemblait, le liait avec de la corde

et le rejetait de côté. Les gerbes restaient dans les champs pendant plusieurs semaines empilées en tas en forme de triangle pour que le soleil puisse bien les sécher. Elles étaient ensuite transportées sur une charrette jusqu'à la cour de la ferme où un grand gerbier était construit. Dans les semaines suivantes, selon un ordre convenu avec le propriétaire de la batteuse et les agriculteurs voisins, le dépicage se déroulait de ferme en ferme avec l'aide de tous. Tout le monde, parfois jusqu'à une trentaine de personnes, travaillait alors gratuitement pour son voisin et ami. Chacun à son tour participait au battage des récoltes de l'autre. La seule récompense était de somptueux repas à base de pâté, de poulet et de sardines, et beaucoup de Pernod. La vendange s'effectuait selon le même principe. Il s'agit là d'un exemple de coopération et d'entraide que je n'ai jamais retrouvé ailleurs. Quatre ans passèrent ainsi rapidement. Mon frère René est né en 1951 et, en 1952, mon grand-père, souffrant de rhumatismes, décida de repartir en Italie. Quant à nous, mon père et ma mère décidèrent de rentrer eux-aussi et nous partîmes le 13 novembre 1953.

Je garde de très beaux souvenirs de ces années et j'éprouve encore souvent de la nostalgie. Je m'émeus à chaque fois que je rends visite à ces endroits et à mes amis. La langue française m'a permis de me distinguer dans ma longue vie de travail. Aujourd'hui, j'aimerais que les Italiens prêtent la même attention et accordent le même respect aux étrangers qui arrivent maintenant en Italie et ainsi qu'ils leur donnent ce que « nous, émigrants », avons reçu des Français de Salvagnac.

G.G.

© revue RADICI, article extrait de l'ouvrage « Italiens, 150 ans d'émigration en France et ailleurs » EDITALIE éditions.
10, rue Espinasse / 31000 Toulouse.
Tél. 0562175037 / www.radici-press.net



Propriétaires de bois, soyez attentifs !!!

L'écho des forêts, revue périodique éditée par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) n°62 de septembre 2012 présente, entre autre, un article sur la présomption de salariat.

De quoi s'agit-il ?

A l'entrée de l'hiver nous allons, pour la plupart, rentrer du bois pour nos cheminées et poêles. Cela va peut-être se faire au travers d'un accord amiable du propriétaire avec un voisin, un ami ou même une connaissance qui va couper du bois qu'il partagera entre eux deux.

On entre alors dans une logique de **rémunération en nature de service rendu** qui échappe à la fiscalité

(Il paraît que c'est un sport national !). La loi est, à ce sujet, très explicite, définissant les **travaux forestiers** et caractérisant la **présomption de salariat** : « *Toute personne occupée moyennant rémunération dans les exploitations ou entreprises de travaux forestiers, est présumée bénéficier d'un contrat de travail* ».

On entre aussi dans le cadre d'un **emploi de main d'œuvre non déclarée**.

Le document présente ensuite les différentes façons de se prémunir de ce risque, que l'on fasse appel à un professionnel, un particulier ou un agriculteur. Il y est aussi question de la vente de bois sur pied qui est également, et légalement, très encadrée.

Extrait : *Dossier Economie - Echo des forêts n°62 - Philippe Guillemot*

Le document est consultable en mairie, ou téléchargeable à l'adresse : www.crfp-midi-pyrenees.com/echoforets/echo62.pdf

Recensement des jeunes français

Le recensement des jeunes françaises et français auprès de la mairie de leur domicile est une démarche obligatoire qu'ils doivent effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Cette démarche est la deuxième étape de leur parcours citoyen et précède la participation à la journée Défense et Citoyenneté (JDC). Elle favorise par ailleurs l'inscription automatique sur les listes électorales.

A l'issue de la JDC, les jeunes appelé(e)s se voient remettre un certificat qui leur sera demandé pour tout examen soumis à l'autorité publique (examen scolaire ou de permis de conduire).

Communiqué du Ministère de la défense.
Centre du service national de Toulouse.
Mme Nancelle Morant, Chef de centre.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

But 1 → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Pourquoi ? → Pour vous enrégistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Le recensement est obligatoire pour l'inscription à l'examen ou concours nécessaires au comité de l'autorité publique.

Conseils → **1.** Vous possédez-vous d'Internet ? Si oui, rendez-vous sur le site www.defense.gouv.fr/jdc pour remplir le formulaire en ligne. **2.** Si non, rendez-vous à la mairie de votre domicile pour remplir le formulaire papier. **3.** Si vous n'avez pas d'ordinateur, vous pouvez demander à une personne de vous aider. **4.** Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA Mairie de VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

PAR INTERNET
1. Si vous avez un ordinateur avec une connexion Internet, rendez-vous sur le site www.defense.gouv.fr/jdc.
2. Munisez-vous des documents nécessaires suivants : pièce d'identité et livret de famille.
3. Si vous n'avez pas d'ordinateur, vous pouvez demander à une personne de vous aider.
4. Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

www.defense.gouv.fr/jdc

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

REGION SUD-OUEST

- CSN Pfelders : Départements 16 / 17 / 79 / 86 - 05 49 90 24 60
- CSN Toulouse : Départements 09 / 12 / 31 / 46 / 81 / 82 - 05 62 97 38 60
- CSN Bordeaux : Département 33 - 05 57 85 11 22/08
- Département 47 - 05 57 85 11 24/49
- CSN Limoges : Départements 19 / 23 / 24 / 87 / 23 / 32 - 05 55 12 69 92
- CSN Pau : Départements 40 / 64 / 85 / 32 - 05 59 40 46 71

JDC **SGA**



Un match des brassages de sélection très disputé contre Albi le 22 septembre dernier

Échos des Dragons

En cette période de vendange après un cru sportif 2012 exceptionnel, nous pouvons l'annoncer : 2013 sera du même acabit, qu'on en juge.

Les petits Dragounets (Kids) regroupant les enfants de moyenne et grande sections de maternelle (2007-2008-2009) pratiquent le Baby Basket tous les mercredis de 11 h à 12h. Quinze joyeux bambins s'en donnent à cœur joie sous la direction de Fabienne et Fabien assistés d'Anne-Marie, Marie, Eric et Stéphanie. Les jeux se succèdent et les rires ponctuent le passage du ballon dans un filet qui commence à se fatiguer devant tant d'adresse.

À 14 h c'est au tour des avenir et Espoirs de Eamer. Les 7-11 ans s'initient au Mini Basket, s'exerçant sur un panneau de 2m60, d'abord sur un demi-terrain puis sur un grand (14x28). « *On apprend à maîtriser un ballon dont la taille et le poids sont adaptés à sa main* ». « *De 15 h 30 à 18h 30 on remonte les panneaux à la hauteur réglementaire (3m05) et on s'initie au Basket Ball. D'abord les Benjamin(e)s puis les Minimes garçons qui jouent cette année dans le cadre d'une Entente Territoriale avec Gaillac* ».

Les effectifs globaux sont cette année harmonieusement équilibrés, puisque l'école de Baby et Mini Basket concerne trente enfants et l'Ecole de Basket 28 pratiquant(e)s de 12 à 15 ans.

Nos trois Cadettes jouent sous Licences T (licences de Salvagnac) avec St Sulpice. Nos Cadets jouent avec les Loisirs, forts d'une vingtaine d'éléments, qui cette année s'enorgueillissent d'afficher une parité filles-garçons.

L'objectif de Jean Jacques, responsable technique du Club: la recherche d'excellence; celle-ci démarrant

dès le plus jeune âge avec l'acquisition de mouvements techniques, basiques et essentiels, sans pour autant remettre en question le caractère ludique qui fait la renommée de cette discipline.

En clair il s'agit de donner des bases solides et justes aux joueurs et conserver un message homogène. Cette recherche d'excellence de formation concerne tous les joueurs quelles que soient leurs capacités initiales. Plus l'enfant a des difficultés plus le formateur doit s'adapter. Un enseignant n'a jamais rien appris à un élève, il lui propose un objet d'apprentissage et si l'enfant le trouve intéressant il va se l'approprier voire se passionner pour celui-ci.

L'assemblée générale du club a vu trois nouvelles administratrices venir renforcer le bureau des Dragons. Bienvenue à Patricia BRETOU, Valérie COUDERC et Marie-Pierre TERRAL.

Et que vivent les Dragons Salvagnacois.

Jean Jacques Dulac



Quelques mots d'AMIS

Association Multi activités
Inter générations Salvagnacoises

LA GYM

Le 17 septembre, la gym volontaire a repris son activité avec des portes ouvertes sur 2 lundis.

Les cours ont lieu le lundi soir de 20h30 à 21h30, toujours à la salle omnisports.

Pour l'adhésion au club, la licence est de 23 € pour l'année et les cours sont de 30 € le trimestre.

Le certificat médical est bien évidemment obligatoire !

Faire de la gym est bon pour la santé et le moral ! Pas nécessaire d'être un grand sportif !

Venez essayer ! Les deux premières séances sont gratuites.

LA BROCANTE

Pour cette deuxième édition, organisée par AMIS avec l'aide du Tescou En Marche, le beau temps était au rendez-vous ainsi que les chineurs le dimanche 16 septembre.



Très grande satisfaction des organisateurs. Rendez-vous à l'année prochaine.

Un grand merci aux riverains des allées Jean Jaurès et de la rue du Dr Gary qui ont fait preuve de compréhension en enlevant leurs véhicules le temps de cette manifestation.

Contact : Colette 05.63.33.55.07

Colette Mathieu

**La bibliothèque
a 10 ans.
Ça se fête !!!**

Samedi 1^{er} décembre

- › De 10 h à 18 h Journée portes ouvertes et 1 histoire toutes les heures pour nos jeunes visiteurs
- › A 18 h Animation et conte jeune public
- › À partir de 20 h Contes tout public autour d'un buffet

Fidèles lecteurs, nous
vous attendons nombreux

Conservatoire de l'Outillage

La saison 2012 est terminée, mais l'exposition sur le cheval est toujours présentée au musée des Barrières. Toute l'équipe vous y recevra les jeudis après-midi de 14h30 à 18h00 et peut-être aurez-vous droit à un petit café, surtout si vous nous donnez un coup de main pour entretenir les objets et outils.

La Journée d'Ouverture le 17 juin a été un grand moment avec la démonstration de dressage équestre par Frédérique Vigné et sa petite fille blondinette Leona.

Le nombre des visites individuelles cet été est resté dans la moyenne des sites touristiques locaux et similaire à 2011. Nous avons eu cependant de nombreuses visites de groupes fort intéressantes par les questions et surtout par les anecdotes et les expériences de leurs participants. Contrairement aux champignons, l'automne au musée



s'annonce bien avec les Journées du Patrimoine et la Journée du Bois à Sivens. Les nombreux visiteurs ont pu s'essayer aux divers rabots et découvrir notre action de conservation et d'animation du patrimoine rural. Cette saison va se clôturer par la Soirée Occitane le samedi 10 novembre à la salle des fêtes de la Sauzière St Jean avec visite gratuite du musée de l'Objet et repas « châtaignes, soupe à l'ail, vin nouveau » et surtout danses traditionnelles avec l'orchestre Brin d'Air et ses animateurs danseurs.

Venez nombreux vous distraire joyeusement et nous soutenir !



Bernard Villaret

Tél 06 86 79 87 72

www.copb81.fr - contact@copb81.fr



Panneau d'annonces positionné sous la halle de la mairie.

Les 6 premiers jardiniers ont créé l'association où comme les jardins, la responsabilité est partagée. Cette association a pour but non seulement d'organiser le jardin mais également de promouvoir le jardinage et le bien-manger. Les relations avec les autres associations de jardiniers, les change-plantes, les promoteurs de plants et graines diverses, seront développées. Ce jardin permettra en particulier une animation du lotissement et du Parc qui est ouvert à tous les habitants. Beaucoup de ces jardiniers sont

novices et veulent apprendre le jardinage. Nous attendons la participation de tous ceux qui se reconnaissent dans ces objectifs, même s'ils ne cultivent pas un lopin à Salvagnac. Ils seront les bienvenus pour apporter leurs conseils et leur savoir.

L'association fait appel aux personnes qui ont des outils ou du petit matériel à prêter ou donner pour réduire les frais d'installation. Un Salvagnacois ami s'est proposé pour effectuer la préparation initiale du terrain, car le manteau de racines est très épais et l'aide d'un tracteur sera bienvenue. Après décompaction, le sol sera travaillé manuellement. Nous devons nous hâter avant les premiers gels pour semer fèves,

petits pois, ail et oignons blancs si nous voulons en profiter au début du printemps.

Une clôture (contre les chevreuils et lapins) et un cabanon (abri pour le matériel et lors des pluies) seront construits dans les mois à venir.

Espérons que notre première récolte nous permettra d'offrir à tous nos soutiens un buffet « nature » avant l'été prochain !!! Les Jardins Partagés : contact en mairie 05 63 33 50 18 ou Gilles 06 61 91 84 56



Les travaux de décompactage du sol effectués par tracteur et disques.

Des changements à la Poste !

Le 27 septembre dernier, la direction de l'établissement de Lavaur, dont nous dépendons, a été reçue par le Maire.

Le but de l'entrevue était de présenter la convention d'offre de service de présence postale signée le 12 mars avec l'association des maires et des élus locaux du Tarn et le conseil général.

Ce fut aussi l'occasion de présenter le diagnostic de fonctionnement du bureau de Salvagnac. Celui-ci présente un taux de fréquentation supérieur à 50%, conforme aux objectifs et justifiant son maintien. Quelques sujets d'insatisfaction sont toutefois relevés : turn-over du personnel trop important, présence du conseiller bancaire insuffisante et bureau fermé à midi et pas ouvert l'après midi.

Dans le respect de la convention

cité ci-dessus, les modifications suivantes seront apportées au service du bureau de Salvagnac :

- › Cendrine Cadars, sera désormais affectée comme guichetière permanente à Salvagnac.
- › Renforcement du service bancaire : opérations de 1^{er} niveau,

permanences,

- › Ouverture le mercredi, jour de marché, toute la journée,
- › Déploiement de la Poste Mobile : offre locale de téléphonie mobile, SAV de 1^{er} niveau, etc.

Ces modifications sont programmées pour début 2013.

L'incidence sur les horaires de la poste sera la suivante :

Jours	Horaires actuels		Horaires futurs	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Lundi	9h à 12h	Fermé	Fermé	13h30 à 16h30
Mardi	9h à 12h	Fermé	Fermé	13h30 à 16h30
Mercredi	9h à 12h	Fermé	9h à 12h	13h30 à 16h30
Jeudi	9h à 12h	Fermé	Fermé	13h30 à 16h30
Vendredi	9h à 12h	Fermé	Fermé	13h30 à 16h30
samedi	9h à 12h	Fermé	Fermé	Fermé

Chantier des Jeunes Volontaires Internationaux

La commune a reçu du 27 juin au 18 juillet derniers, un groupe de jeunes volontaires internationaux dans le cadre d'une opération mise en œuvre par l'association Citrus de la délégation régionale de Solidarités Jeunesse en Midi Pyrénées en partenariat avec la mairie.

Ces chantiers ont pour objectifs généraux de permettre à un groupe de jeunes volontaires d'origines et de cultures très différentes :

- › De vivre un échange international et interculturel, grâce au partage du travail et de la vie collective ;
- › La mobilisation de la population locale et notamment des jeunes



- sur le territoire d'intervention ;
- › Un engagement actif dans le développement local et l'exercice d'une action citoyenne ;
- › La découverte d'un milieu local dans ses composantes humaines, économiques, patrimoniales et culturelles.

Plus précisément, l'objectif était localement de rénover une partie du mur d'enceinte du jardin du château de Salvagnac situé au bout des allées Jean Jaurès.

L'association Citrus nous a remis un compte rendu de l'opération qui restitue le ressenti et le vécu journalier des douze jeunes volontaires que le village a accueilli pendant trois semaines. En conclusion, Nolwenn Le Saux, sa rédactrice, écrit : « Ce chantier a été une grande réussite grâce à un village très impliqué autant au

niveau de l'aide logistique qu'au niveau des activités proposées localement. Les animateurs ont très bien su mettre en place la dynamique de groupe qui



Les jeunes volontaires avaient invités tous ceux qui les avaient reçus, aidés, soutenus pendant leur séjour, pour un sympathique repas international

a permis aux volontaires de se sentir acteurs du projet. Les membres de l'association Citrus tiennent à remercier la commune de Salvagnac pour l'accueil et le succès de ce projet, ainsi que toutes les personnes qui se sont mobilisées autour du groupe pour faciliter leur séjour et partager avec ces jeunes leurs temps libres et leurs passions. Nous saluons vivement leur participation, leur disponibilité et leur générosité». Ce document est à la disposition, sur leur demande,

de tous les Salvagnacois ayant participé à l'accueil

et au support de l'équipe.

Les jeunes volontaires ont été hébergés dans le bâtiment de la communauté de communes qui a reçu pendant

plusieurs années le lieu de vie « les jonquilles ». Les locaux remis en état par Gérard Maurel, Alain Barreau et Laurent Mathieu, ont été équipés grâce à des dons et des prêts de matériel de couchage et de cuisine. La liste des personnes

ayant participé est longue, et à essayer de les citer tous, nous en oublierions certains. Qu'ils soient tous ici remerciés au nom de la mairie et encore une fois au nom des jeunes volontaires.

L'encadrement technique du chantier a été réalisé par Roger Blanc qui a éclairé de ses conseils professionnels les bâtsisseurs amateurs et s'est investi dans cette restauration. Les jeunes volontaires avaient fait du bar des sports leur « base arrière » où ils ont trouvé en Magali et sa fille Alison, un excellent support quotidien.

Valérie, du service petite enfance de la communauté de communes et les membres d'ELANS ont participé à l'animation des temps libres de l'équipe. Les déplacements pour visiter Albi, Puycelsi, la miellerie de Patrick et Isabelle Candille, le château de Terride et les vignes élevées par Alix David, ont été effectués avec le minibus de la communauté de communes.

Voici résumé en quelques mots un séjour qui ne nous a pas laissé indifférents et après l'amertume de



la séparation d'un groupe de jeunes adultes – ils avaient tous entre 20 et 29 ans – très attachants, un petit goût de revenez-y pour ce type d'expérience qui nous fait regarder « hors les murs » nous est resté.

Yves Raymond



Le Comité des Fêtes de Salvagnac recrute

Les années passent et les bénévoles avec, c'est pourquoi nous vous sollicitons aujourd'hui.

Il est de plus en plus difficile pour l'équipe en place d'assurer l'organisation des différents rendez-vous proposés depuis toujours par le comité (Repas du 14 Juillet, aubade, fête estivale). Nous avons donc besoin de personnes ayant envie de participer avec nous afin de rendre le village animé, notamment durant les beaux jours.

Nous vous attendons avec votre bonne humeur et vos idées qui seront également les bienvenues. Venez rejoindre une équipe dynamique et motivée pour



Le traditionnel repas des fêtes attire régulièrement plus de deux cents personnes



préparer l'année prochaine encore une fête estivale qui anime notre village. Que ce soit pour quelques jours ou pour une participation assidue, nous avons besoin de toutes les forces vives.

Si vous êtes intéressés pour nous donner un coup de main et faire la fête avec nous, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées que vous trouverez ci-dessous. Une prochaine réunion permettra de vous accueillir au mieux et de définir ensemble les animations pour l'année à venir.



Le feu d'artifice est toujours un moment très attendu par les Salvagnacois ... et les touristes de passage.

Nous comptons réellement sur toutes les personnes qui pourraient être intéressées pour se joindre à nous. A très bientôt.



Le loto des enfants, participation traditionnelle d'Elans à l'organisation des fêtes générales

Contact : Sarah Lecomte au 06 19 59 65 07 ou par mail : yaya81@live.fr

L'équipe du comité des fêtes.



Le Comité des fêtes, du dynamisme et de la couleur pour cette association qui attend les bonnes volontés (les jambes) et aussi ... les bonnes idées (la tête) !!!

Exposition

Images de Salvagnac au XX^e siècle

Suzanne Yates exposera du 15 décembre 2012 au 6 janvier 2013 les travaux qu'elle a réalisés à partir des photos et cartes postales appartenant à Jean Carbonne, ancien Notaire, et à des habitants de la commune.

Exposition à la mairie tous les jours ouvrés aux heures d'ouverture, et les samedis et dimanches de 15h à 17h30. Elle sera fermée les jours fériés.

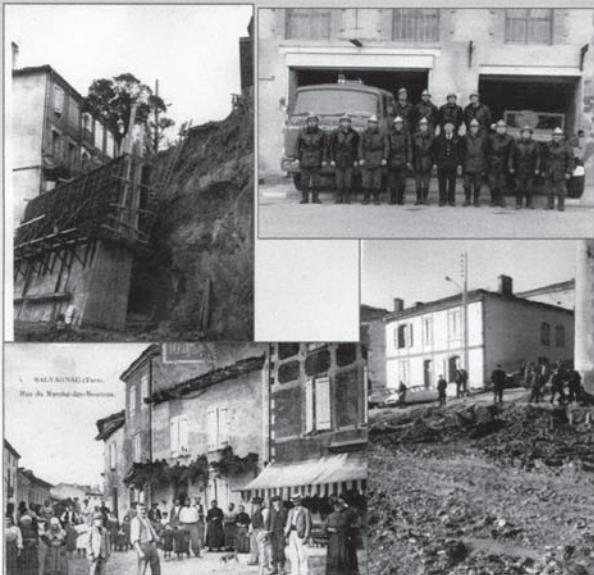
Nombreux sont les Salvagnacois de souche qui y trouveront des souvenirs d'un passé familial, mais aussi des nouveaux habitants qui découvriront une belle page du passé de leur nouvelle commune.

SALVAGNAC

IMAGES DE SALVAGNAC AU 20eme SIECLE

Les Places, Les Rues, Les Espaces, et Les Edifices publics et privés

Exposition réalisée par Suzanne Yates d'après des photos et cartes postales de Jean Carbonne et des habitants de la Commune.



EXPOSITION

15 DECEMBRE AU 6 JANVIER à la Mairie

Horaires d'ouverture de la Mairie-Samedi et Dimanche de 15h à 17.30h



Noël en Pays Salvagnacois

Dimanche 16
Décembre 2012
De 10 h à 13 h
A SALVAGNAC

Marché de Noël

Les bénéfices seront reversés au C.C.A.S
(Centre Communal d'Action Sociale)

Promenade en calèche

Autour du village

En compagnie du PÈRE NOËL

Animations pour les Enfants

Proposées par ELANS

A la Bibliothèque de Salvagnac
Allées Jean Jaurès

Apéritif à partir de Midi

Offert par la Municipalité de
Salvagnac

MANIFESTATIONS GRATUITES

Organisées par:

L'Association des Commerçants & Artisans du Pays Salvagnacois
Avec le concours de la Communauté Brantôme Salvagnacoise
L'Association Culturelle du Pays Salvagnacois

et ELANS



Le vin chaud, incontournable et
souvent indispensable par temps froid



La promenade en calèche, toujours très
prisee des petits ... et des grands enfants !



Les « Elans » animent des ateliers pour
enfants et adolescents à la bibliothèque



Bien à savoir :

ETAT CIVIL

ILS ONT VU LE JOUR

- › Yaël LECOMTE née le 26 mai 2012
- › Ambre PEZET VERGNES née le 11 juin 2012
- › Laëtitia CAVALIE née le 13 juillet 2012
- › Rachel ASSEMAT née le 25 juillet 2012
- › Enora BLOND née le 3 septembre 2012
- › Lorys VIGUIER née le 13 septembre 2012
- › Estelle Salomé MARIN née le 1er octobre 2012
- › Eloïse POUJOL née le 4 octobre 2012
- › Nina GAUTHIER née le 12 octobre 2012

ILS SE SONT UNIS

- › Caroline MACANDREWS & Charles TREASURE le 27 juin 2012
- › Véronique ANDRES & Philippe LECOMTE le 21 juillet 2012
- › Sophie REYES & Jean-Philippe COLONNA le 2 août 2012
- › Marie HUAN & Samuel JAUSSAUD le 18 août 2012
- › Elodie CAVAGNAC & Cédric CAVALIE le 18 août 2012
- › Mélissa LEVASSEUR & Julien VINCENT le 18 août 2012
- › Natacha FAGET & Matthieu COMTE le 8 septembre 2012

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- › Alice GAYRAL le 14 juin 2012
- › Yvonne LEVENT le 2 juillet 2012
- › Jean GAISNE le 28 juillet 2012
- › Lucie CABROL le 19 septembre 2012
- › Moïse VIALARD le 21 septembre 2012
- › Jacques DUMENIL le 4 octobre 2012
- › Jezan DAVID le 13 octobre

NOUVEAUX ARRIVANTS

- › Monsieur et Madame DIAZ Jacques et Marie, Rue du Docteur F. Gary
- › Mademoiselle BOUR Adeline et Monsieur MENDES Julien au Lotissement Mondinel
- › Madame DEMOL Véronique et Monsieur ZEIDLER Kolja, Rue Caraven Cachin
- › Monsieur DIGO Eric à Les Guillots
- › Monsieur et Madame MACE Patrick et Béatrice
- › Monsieur et Madame DELACRUZ et leurs enfants, Rue Caraven Cachin
- › Monsieur et Madame MAURE François et Berthe, rue de la Fraternité
- › Madame Valérie GUIGLI, rue de la Fraternité
- › Madame Marie Louise HERBINET, rue de la Fraternité
- › Madame RICETTO Audrey, rue de la Fraternité
- › Monsieur et Madame MEULEMAN Jacques et Marie, rue Caraven Cachin.

PERMANENCES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05 63 33 50 18 - fax : 05 63 33 57 73
émail : mairie.salvagnac@wandoo.fr

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé au public	13h30 - 17h30
Mardi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Mercredi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Jeudi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Vendredi	Fermé au public	Fermé au public
Samedi	9h00 - 12h00	Fermé

OBJETS TROUVÉS

Nous avons recueilli en mairie des objets trouvés récemment. Si vous souhaitez les récupérer, merci de vous présenter au secrétariat en nous décrivant l'objet, nous vous le remettrons contre signature.

Les objets d'une valeur inférieure à 100€ sont conservés 3 mois et ceux d'une valeur supérieure 12 mois.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SALVAGNACOIS

Tél : 05 63 33 57 89

Ouverture au public Bureau du Lac des Tasconis :

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	9h15 - 12h30	14h00 - 18h00
Mardi	9h15 - 12h30	14h00 - 18h00
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h15 - 12h30	14h00 - 18h00
Vendredi	9h15 - 12h30	Fermé
Samedi	Fermé	Fermé

Recensement Militaire (obligatoire)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

AUTRES PERMANENCES

AIDE-MENAGERE

Mme RIEUGNIE Liliane, Responsable de secteur des aides à domicile, vous recevra tous les mercredis de 14 h à 16 h, salle du Conseil Municipal à la Mairie.

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81

Lieu et horaires des permanences.

Gaillac – Lundi, Mercredi et Vendredi 10, 12 rue Gaubil
Lisle sur Tarn – Mardi, Jeudi 7 rue Chambre de l'Edit

M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.
Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

La PMI

Une infirmière puéricultrice de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) propose un accueil Horaires: 9h30-11h00
Le 3^e jeudi du mois sauf pendant les vacances scolaires
Lieu: Salle Rue Gérard Roques
(même Salle que le Mouton à Carreaux)
Renseignements: Maison du Conseil Général

Horaires de l'autobus Ligne 921 : Albi - Montauban / Montauban - Albi

Jours de circulation	L à V*	L à V*	L à V*	L à V, D	D*	L à V*	N'oubliez pas de faire signe au chauffeur de bus pour qu'il s'arrête !
Albi SNCF	05h15	06h25	13h20	16h15	18h30	18h53	
Marssac RN88	05h25	06h35	13h30	16h25	18h40	19h03	
Gaillac SNCF	05h35	06h45	13h40	16h35	18h50	19h13	
Salvagnac embranchement	05h50	07h05	14h00	16h50	19h10	19h33	
Beauvais-sur-Tescou	06h00	07h15	14h10	17h00	19h20	19h43	
Montauban SNCF	06h20	07h35	14h30	17h20	19h40	20h03	
Jours de circulation	L à V*	L à V*	Mer* ⁽¹⁾	L à V*	L à V, D*	L à V, D*	Sam*
Montauban SNCF	06h30	08h45	14h30	17h10	19h19	22h23	00h30
Beauvais-sur-Tescou	06h50	09h05	14h50	17h30	19h39	22h43	0h50
Salvagnac embranchement	07h00	09h15	15h00	17h40	19h49	22h53	01h00
Gaillac SNCF	07h21	09h35	15h20	18h00	20h09	23h13	01h20
Marssac RN88	07h31	09h45	15h30	18h10	20h19	23h23	01h30
Albi SNCF	07h41	09h55	15h40	18h20	20h29	23h33	1h40

* : Ne circule pas les Fêtes (sauf exception précisée dans le renvoi numéroté) - (1) : Circule uniquement en période scolaire.

Heures d'ouverture du Crédit Agricole

Ouverture au public : mercredi, jeudi et samedi de 9h30 à 12h.

Les autres jours sur rendez vous.

Tel. 08 10 16 22 37.
Fax : 05 63 33 64 71.
contact@ca-nmp.fr

Gendarmerie Nationale

Planning des brigades. Communauté de brigades de Rabastens

La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 14h à 19h ; le dimanche et les jours fériés, de 9h à 12h et de 15h à 18h.
Tel : 05 63 33 68 15. Courriel : cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 14h à 19h ; le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.
Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte le mercredi, de 8h à 12h.
Tel. 05 63 33 68 35

Bien à savoir :

LES MARCHÉS À SALVAGNAC

Halle de la mairie
et Allées Jean Jaurès :

- Marché traditionnel
Mercredi matin
- Boucherie uniquement,
Vendredi et dimanche matin
- Marché des producteurs
Vendredi de 16h à 20h.

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » pour organiser un rendez-vous individuel

Tél. : 05 63 49 48 47

TRIBUNAL D'INSTANCE D'ALBI

Rue du Sel - BP156
Tél. : 05 63 54 15 12

OFFICE DE TOURISME BASTIDES ET VIGNOBLE DU GAILLAC

Bureau d'information touristique
de Salvagnac - Les Sourigous -
RD999 - 05 63 33 57 84
salvagnac@tourisme-vignoble-bastides.com
www.tourisme-vignoble-bastides.com

Horaires d'ouverture

- du 1^{er} novembre au 31 mars:
vendredi et samedi
de 10h à 12h et de 14h à 17h.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Madame Sandra TROUILHET
Permanence le 1^{er} lundi du mois
à la Mairie de Lisle sur Tarn
Rendez-vous auprès du secrétariat
05 63 33 35 18
Pour tout renseignements nous
contacter au 05 63 33 50 18

PERMANENCES DU CABINET MÉDICAL

Tél : 05 63 33 52 50

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 12h	Dr. SAID	Dr SIRUGUE	Dr BARRIE	Dr SIRUGUE	Dr BARRIE	GARDE
14h - 16h	Dr BARRIE	Dr. SAID	Dr. SAID	Dr BARRIE	Dr. SAID	
16h - 18h	Dr SIRUGUE				Dr SIRUGUE	

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Tél. : 05 63 40 59 02
Mercredi : de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30
Vendredi : de 16h30 à 18h30
Samedi et dimanche : de 10h à 12h

SERVICE MINICAR de SALVAGNAC

Contact : Monsieur DALBIS 05 63 33 51 33

Marché de Salvagnac	tous les mercredis après-midi (6,00€)
Marché de Rabastens	tous les samedis matin sauf le 2 ^e (8,00€)
Marché de Montauban	le 2 ^e samedi matin du mois (10,00€)
Marché de Gaillac	tous les vendredi matin (10,00€)

EN CAS D'URGENCE

Samu 15 (112 d'un portable)
Pompiers 18
Gendarmerie 17 ou 05 63 33 68 35
Ambulances
Taxis Faux 05 63 40 58 59
Taxis d'oc 05 63 33 28 43
EDF sécurité dépannage 0810 333 081

SANTÉ

Cabinet médical 05 63 33 52 50
Pharmacie 05 63 33 50 07
Dentiste 05 63 40 55 18
Cabinet d'infirmières
05 63 40 55 33
Masseur / kinéthérapeute
05 63 40 50 21

HORAIRES de la POSTE

	MATIN	APRES MIDI
Lundi au samedi	9 h à 12h	Fermé

Levée du courrier : en semaine à 14h15 le samedi à 10h30

Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie.

Attention !
Changement
des horaires
début 2013

ECRIVAIN PUBLIC

Vous rencontrez des difficultés pour rédiger des courriers ou mener des démarches administratives ?

Un « écrivain public » se tient à votre disposition

à la mairie - **sur rendez vous (05 63 33 50 18)**

Contacter le secrétariat de Mairie.



Un nouvel artisan à Salvagnac

DPI Systèmes. au service de votre informatique
Pierre Diaz - 06.33.11.36.00 - www.dpisystemes.fr

Vente, maintenance
et dépannage
Informatique à domicile

PERMANENCES DU CABINET MÉDICAL

Tél : 05 63 33 52 50

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 12h	Dr. SAID	Dr SIRUGUE	Dr BARRIE	Dr SIRUGUE	Dr BARRIE	GARDE
14h - 16h	Dr BARRIE	Dr. SAID	Dr. SAID	Dr BARRIE	Dr. SAID	
16h - 18h	Dr SIRUGUE				Dr SIRUGUE	